

Envoyé en préfecture le 03/11/2025
Reçu en préfecture le 03/11/2025
Publié le
ID : 034-263400194-20251027-475-DE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LODÈVE



Séance du 24 octobre 2025,
L'an deux mille-vingt-cinq et le 24 octobre à 14h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est rassemblé sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE, Présidente

Délibération n° 475

Objet :

Budget CCAS 2025 : décision modificative

N°1

Vote :

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents ou représentés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Monique GALEOTE, Michel PANIS, Marc PIMPETERRE, Damien ALIBERT, Gilbert MARTINEZ, Michèle NICOL, Ahmed KASSOUH

Représentés : Marie Pierre DELCROIX donne procuration à Gaëlle LEVEQUE

Non représentés : Magali STADLER, Marie THOMANN, Laurent MAITRE, Edith POMAREDE

Secrétaire de séance : Guilhem RAMBAUD

Vu la délibération n° 457 du 14 mars 2025 relative au rapport d'orientation budgétaire 2025 du CCAS,

Vu la délibération n° 464 du 18 avril 2025 relative au Budget prévisionnel 2025 du CCAS,

Vu la convention de subvention n° DDETS34-25-0359 de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.

Vu l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs n° DDETS34-24-0033 relative à l'action « Question Ecoute Jeunes »,

Vu les actions financées par la Caisse des Allocations Familiales, action collective du point écoute jeune portée par le PRE sur le territoire du Lodévois et Larzac d'une part et sur la ville de Lodève d'autre part.

Considérant que les montants des subventions versées au PRE sont supérieurs aux recettes attendues, il conviendrait de modifier le Budget 2025 du CCAS

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré sur cette affaire :

DECIDE de modifier le Budget 2025 de la façon suivante :

Augmentation des Dépenses				Augmentation des Recettes			
Intitulé	Compte	Programme	Montant	Intitulé	Compte	Programme	Montant
Energie - Electricité	60612	020 / PRE	1 000,00 €	Communes membres du GFP	74741	020 / Administration	3 000,00 €
Chauffage urbain	60613	020 / Administration	1 500,00 €	Communes membres du GFP	74741	020 / PRE	3 400,00 €
Alimentation	60623	020 / PRE	200,00 €	Caisses d'allocations familiales	7478222	020 / PRE	10 330,00 €
Autres fournitures non stockées	60628	020 / Administration	500,00 €				
Autre personnel extérieur	6218	020 / Administration	1 000,00 €				

Frais de télécommunications	6262	020 / PRE	600,00 €				
Autres	6288	020 / PRE	1 600,00 €				
Cotisations versées au FNAL	6332	020 / PRE	400,00 €				
Cotisations au CNFPT et CDG	6336	020 / PRE	400,00 €				
Rémunérations	64131	020 / PRE	5 530,00 €				
Cotisations aux Caisses de retraites	6453	020 / PRE	2 800,00 €				
Cotisations aux ASSEDIC	6454	020 / PRE	1 200,00 €				
TOTAL des DEPENSES			16 730,00 €	TOTAL des RECETTES			16 730,00 €

AUTORISE Madame la présidente et Madame la Vice-présidente sont autorisées à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Fait à Lodève le 27 octobre 2025

Pour copie conforme

La présidente du CCAS
Gaëlle LEVEQUE

